



Passat éligible au PEA-PME

Passat annonce respecter tous les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars dernier (décret n°2014-283).

Les actions de Passat peuvent en conséquence être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Ce nouveau compte d'épargne devra intégrer 75 % de titres de PME et ETI, dont 50 % en actions, sans dépasser 75 000 euros.

Y sont éligibles les sociétés de moins de 5 000 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ou le total de bilan à 2 milliards.

Prochaine communication : Résultats annuels 2013, le 10 avril 2014.

Le groupe PASSAT, en bref...

Passat est le leader européen de la vente assistée par image.

Le groupe propose aux grandes chaînes de distribution en France de véritables espaces de vente clé en main (corners vidéo). Grâce à son parc d'appareils vidéo, Passat vend des produits grand public répartis en 8 gammes.

Le groupe Passat est constitué de : Passat S.A.(France), Passat Espagne, Passat Portugal, Passat Italie et Passat USA.

Les titres sont cotés sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext Paris

Code ISIN : FR0000038465 - Code Bloomberg : PASS FP- Code Reuters : PASS.PA



VOS CONTACTS

Jean-Luc AJASSE
Directeur Administratif et Financier
Tél. : 01 34 48 33 33
jlajasse@passat.fr

Gilles BROQUELET / Guillaume BEUVE
Relations Investisseurs/ Relations presse
Tél. : 01 80 81 50 00
gbroquelet@capvalue.fr